

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17609 / 112281
vR handling SA, 2800 Delémont
secteur usinage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.11.2010–30.10.2013 (Nouveau permis)
- 10-17648 / 112287
CEBO Injections SA, 1337 Vallorbe
secteur de la production (injection plastique)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16782 / 101585
Rémy Montavon SA, 2856 Boécourt
départements: saphir, injection plastique, machine CNC, métallisation sous vide,
gravure
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H, 36 F
01.11.2010–31.10.2011 (Renouvellement)
- 10-17362 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
tous les secteurs de production: Fonderie, LAF, presses, recuit, TS, emballage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
47 H
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 10-17631 / 112286
Messageries du Rhône, 1950 Sion
transport livraison de la presse quotidienne
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

- 10-17634 / 111211
ElectroLAN SA, 1020 Renens VD
ivraison de matériel électrotechnique dans toute la Suisse
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement)
- 10-17635 / 100246
Sottas SA, 1630 Bulle
débitage, peinture et chargement /manutention
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)
- 10-17642 / 111222
Marc Durupt Boulangerie-pâtisserie, 1004 Lausanne
boulangerie (production-fabrication)
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-17621 / 112284
Viessmann (Suisse) SA, 1373 Chavornay
Technicien de service: Intervention lors d'un problème technique sur
les installations chauffées de leurs clients en Suisse romande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)
- 10-17649 / 110531
SWISSQUOTE BANK, 1196 Gland
Dpt Production Infrastructure, IT Services/Systems, Equipe Operation & Support,
Equipe Forex & eForex: Interventions lors de problèmes techniques sur les
équipements et applications informatiques, infrastructures du site
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-17640 / 100563
Nestlé Suisse S.A., 1350 Orbe
production de café soluble, services généraux (maintenance technique)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
84 H, 1 F
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

– 10-17652 / 110240

Dnata Switzerland AG, 1218 Le Grand-Saconnex

personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

373 H

01.01.2011–31.12.2011 (Renouvellement)

Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 décembre 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail